

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : le 3 mars 2026

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h15

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 28
- Ayant pris part au vote : 28
- Ayant donné procuration : 0

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : ROUX Jean-Hugues ;
C.C.L.L : NICOLET Mickaël ;
C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Christophe GARNIER

Procuration de vote :

Mandant :

Mandataire :

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASCOMADE POUR UNE ACTION COMMUNE DE SENSIBILISATION SUR LES TEXTILES

Rapporteur : Monsieur Olivier LEGAIN, Vice-Président

Une proposition d'action est issue d'un atelier organisé par l'ASCOMADE le 26 novembre 2024, sur le thème de la consommation responsable, dans le cadre du Réseau « Communication, Prévention & Gestion des Déchets », animé par l'ASCOMADE, en partenariat avec l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté.

Ces rencontres ont rassemblé des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté et des adhérents de l'ASCOMADE de la région Grand Est.

Les constats faits par l'ensemble des collectivités à l'origine de l'action reflètent le contexte global décrit ci-dessus, à savoir :

- de nombreux retours des prestataires (Relais Est, Collectif Textile Franc Comtois) sur leur difficulté à écouler les vêtements collectés dans les bornes textiles, due notamment à la quantité de vêtements qui ne cesse d'augmenter et la baisse de la qualité de ces vêtements ;
- des textiles toujours présents dans les ordures ménagères résiduelles ;
- un nombre d'acteurs locaux (couturiers, cordonniers, réparateurs...) souvent insuffisant, peu labellisés, et/ou peu connus du grand public.

Cette situation montre donc la nécessité d'informer et de sensibiliser le public, aussi bien sur les pratiques de tri que sur les modes de consommation responsable des textiles.

Objectifs de l'action :

- ✓ Permettre aux collectivités de se doter d'outils et de méthodes efficaces pour sensibiliser le public cible aux enjeux de la consommation responsable des textiles : consommer moins et mieux (réparation, customisation et seconde-main) ;
- ✓ Inclure et valoriser des alternatives locales, associatives et accessibles à toutes et tous ;
- ✓ Créer une dynamique autour du sujet sur les territoires concernés, pour impacter sur le long terme.

Pour répondre à ces objectifs cités ci-dessus, l'ASCOMADE portera le pilotage de :

- la création d'un pack d'interventions scolaires « prêt à l'emploi », permettant aux collectivités de solliciter les collèges et lycées de leur territoire et de leur proposer des animations de sensibilisation sur la thématique des textiles ;
- la création des outils nécessaires à la réalisation de ces interventions ;
- le suivi du déploiement de ces interventions sur les territoires de 2 collectivités volontaires, et en tirer un document conseil pour la mise en œuvre de cette action de sensibilisation.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

ASCOMADE	14 196,00 €	20,0 %
ADEME	35 490,00 €	50,0 %
REFASHION (éco-organisme)	3 000,00 €	4,2 %
Région BFC	5 000,00 €	7,0 %
SIRTOM de la Vallée de la Grosne	384,20 €	0,5 %
CAP Val de Saône	402,81 €	0,6 %
Communauté de communes Moselle et Madon	482,57 €	0,7 %
SCODEM des 2 Rivières	518,48 €	0,7 %
SICED Bresse Nord	521,12 €	0,7 %
SIVOM du Louhannais	723,19 €	1,0 %
SMET Meuse	735,16 €	1,0 %
Grand Sénonais	1 031,61 €	1,5 %
SYBERT	3 978,89 €	5,6 %
SYDOM du Jura	4 515,97 €	6,4 %
TOTAL	70 980,00 €	100 %

Une fois déduite la part de l'ASCOMADE et les cofinancements de ces partenaires, le reliquat a été ventilé entre les collectivités partenaires, en fonction des populations totales INSEE en vigueur (235 225 habitants pour le SYBERT).

Il est à noter que si les dépenses étaient revues à la baisse, l'enveloppe du SYBERT, comme celles des autres collectivités, seraient aussi revues à la baisse.

Le projet de convention, ainsi que les annexes techniques et financières, ont été annexés au rapport transmis.

À l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les termes de la convention avec l'ASCOMADE pour une action commune de sensibilisation sur les textiles et, notamment, le versement d'une subvention de 3 978,89 €€ à l'ASCOMADE pour cette opération et autorise Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Christophe GARNIER



Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE STRATÉGIE ET D'OUTILS DE SENSIBILISATION EN FAVEUR D'UNE CONSOMMATION SOBRE DE TEXTILES, À DESTINATION DES COLLÈGIENS ET/OU LYCÉENS

Entre

Le SYBERT

dont le siège social est situé 4 rue Gabriel Plançon - la City, à Besançon,
Agissant en vertu de la délibération du Comité syndical du 10 mars 2026,
Représentée par son **Président, Monsieur Cyril DEVESA**
ci-après dénommée « **la Collectivité** »
d'une part,

Et

L'Association des Collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement
dont le siège social est situé 17 avenue Siffert, 25000 Besançon
Représentée par sa **Présidente, Madame Marie-Claire THOMAS**
ci-après dénommée « **l'ASCOMADE** »
d'autre part,

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Les collectivités faisant le constat que les tonnages de textiles non triés restent importants, certaines ont sollicitées l'ASCOMADE pour piloter une action visant à :

- les doter d'outils et de méthodes efficaces pour sensibiliser le public cible aux enjeux de la consommation responsable des textiles ;
- Inclure et valoriser des alternatives locales facilitant la consommation responsable ;
- Créer une dynamique autour du sujet sur leur territoires concernés, pour impacter sur le long terme.

La conduite de cette action est détaillée dans l'annexe technique.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La date de fin de la présente convention reprend la date de celle signée entre l'ASCOMADE et l'ADEME, soit le 29/09/2027.

Ainsi, le calendrier prévisionnel indiqué dans l'annexe technique pourra être respecté.

ARTICLE 3 : Partenariats

Les structures suivantes se sont associées pour mener à bien l'objet de cette convention, et ont contribué financièrement.

ADEME

ASCOMADE

CAP Val de Saône

CC Moselle et Madon

Grand Sénonais

Refashion

Région Bourgogne-Franche-Comté

SCODEM des 2 Rivières

SICED Bresse Nord

SIRTOM de la Vallée de la Grosne

SIVOM du Louhannais

SMET Meuse

SYBERT

SYDOM du Jura

ARTICLE 4 : Engagement des partenaires

Les partenaires s'engagent à indiquer dans tous les supports de communication en lien avec l'objet de cette convention, à minima le partenariat avec l'ADEME, la Région Bourgogne-Franche-Comté, Refashion et l'ASCOMADE, complété si possible par les autres collectivités, via une mention écrite et/ou l'apposition des logos.

ARTICLE 5 : Dispositions financières et modalités de règlement

Le coût total estimé de l'action est évalué à 70 980 € conformément au budget prévisionnel donné dans l'annexe financière.

La Collectivité contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 3 978,89 €. Le versement de la contribution de la Collectivité s'effectuera de la manière suivante :

- 20 % à la signature de la convention
- 40 % lorsque le budget engagé atteindra 60 % du prévisionnel
- Le solde après présentation du bilan de l'action et sur présentation des factures et justificatifs nécessaires.

Le paiement sera effectué par le trésorier payeur de la Collectivité sur le compte de l'ASCOMADE. La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Coordonnées bancaires de l'ASCOMADE : Banque Française de Crédit Coopératif

Code BIC : CCOPFRPPXXX

IBAN : FR76 4255 9000 8321 0256 3100 850

N° SIRET : 341 281 764 00041

ARTICLE 6 : Nom et qualité des responsables du projet

Deux professionnelles de l'ASCOMADE sont affectées au programme sous la responsabilité de Vincent GAILLARD, directeur :

- Sira KONÉ, responsable « Promotion & Communication »
- Rebecca LEYINDA, chargée de mission « Prévention et Gestion des Déchets »,
- Pour la Collectivité, le suivi de cette action est assuré par Sandrine RENAUD.

ARTICLE 7 : Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente au cours de sa durée de mise en application et d'un commun accord, donnera lieu à la signature d'un avenant.

Idem si les montants prévus devaient augmenter.

ARTICLE 8 : Résiliation

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée, de plein droit et automatiquement, quinze jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

De plus, le désengagement d'une collectivité partenaire, sans que les autres n'acceptent de reprendre à leur compte sa quote-part, est un motif de résiliation.

Dans ces hypothèses, la convention sera réglée à l'exclusion de toutes indemnités, selon les prestations réellement assurées.

Les sommes non utilisées ou utilisées non conformément à leur objet seront remboursées.

Fait en deux exemplaires.

A Besançon, le.....
Pour le SYBERT,
M. Cyril DEVESA
Le Président

A Besançon, le.....
Pour l'ASCOMADE,
Mme Marie-Claire THOMAS
La Présidente

ANNEXE FINANCIÈRE**Budget prévisionnel**

Ce budget prévoit le recours à un prestataire pour réaliser des outils de sensibilisation, pour un montant de 30 000 €.

L'utilisation de cette enveloppe, dépendra des outils retenus lors de la phase de conception, et de la capacité de l'ASCOMADE à les réaliser en interne.

	Nombre de jours	Montant
Coûts internes		
Responsable de la communication 399 €/j	84	33 516,00
<ul style="list-style-type: none"> - Conception <ul style="list-style-type: none"> • Constitution du groupe de travail • Organisation et rendu des groupes de travail • Rédaction du document de synthèse - Création <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation en interne et/ou via un prestataire des outils de sensibilisations identifiés - Suivi et promotion <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de 1 à 2 mises en œuvre de l'animation • Rédaction du document-conseil • Promotion de l'animation - Rédaction du bilan 		
Chargée de mission « prévention et gestion des déchets» 399 €/j	5	1 995,00
<ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'informations techniques et/ou juridiques - Participation à la validation des documents 		
Direction 555 €/j	6	3 330,00
<ul style="list-style-type: none"> - Coordination technique - Suivi administratif - Relations partenariales 		
Secrétariat 313 €/j	3	939,00
Suivi administratif		
Total coûts internes (€)		39 780,00
Coûts externes (sur justificatifs)		
<ul style="list-style-type: none"> - Frais de déplacement - Restauration - Défraiement des intervenants - Prestation 		
Total coûts externes (TTC)		31 200,00
TOTAL (€ net de taxe)*		70 980,00
*l'ASCOMADE n'est pas assujettie à la TVA		

Plan de financement prévisionnel

Une fois déduit la part de l'ASCOMADE et les cofinancements de ces partenaires, le reliquat a été ventilé entre les collectivités partenaires, en fonction des populations totales INSEE en vigueur :

	Nb hab.
SIRTOM de la Vallée de la Grosne	22 732
CAP Val de Saône	23 792
Communauté de communes Moselle et Madon	28 523
SCODEM des 2 Rivières	30 648
SICED Bresse Nord	30 800
SIVOM du Louhannais	42 731
SMET Meuse	43 477
Grand Sénonais	61 007
SYBERT	235 225
SYDOM du Jura	266 940

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

ASCOMADE	14 196,00 €	20,0 %
ADEME	35 490,00 €	50,0 %
REFASHION	3 000,00 €	4,2 %
Région B-F-C	5 000,00 €	7,0 %
SIRTOM de la Vallée de la Grosne	384,20 €	0,5 %
CAP Val de Saône	402,81 €	0,6 %
Communauté de communes Moselle et Madon	482,57 €	0,7 %
SCODEM des 2 Rivières	518,48 €	0,7 %
SICED Bresse Nord	521,12 €	0,7 %
SIVOM du Louhannais	723,19 €	1,0 %
SMET Meuse	735,16 €	1,0 %
Grand Sénonais	1 031,61 €	1,5 %
SYBERT	3 978,89 €	5,6 %
SYDOM du Jura	4 515,97 €	6,4 %
	70 980,00 €	100 %

ANNEXE TECHNIQUE

A. Contexte	7
I. Le contexte global	7
II. Les jeunes et la consommation des textiles.....	7
III. Les constats des collectivités à l'origine de l'action.....	7
B. Objectifs	8
C. Montage de l'action.....	8
I. Public concerné.....	8
II. Descriptif.....	8
1. Conception du pack d'interventions.....	8
a. Constitution d'un groupe de travail	8
b. Élaboration des préconisations	9
2. Réalisation du ou des outils.....	9
a. Réalisation du ou des outils nécessaires	9
b. Livraison du pack aux collectivités	9
3. Déploiement	10
4. Suivi & promotion des outils.....	10
III. Durée de l'action - Calendrier prévisionnel de réalisation	10
IV. Livrables.....	10

A. Contexte

I. Le contexte global

D'après le dernier rapport de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE)*, **les Européens achètent et jettent toujours plus de vêtements**, de chaussures et de textiles. En 2022, cette consommation atteignait 19 kg/hab, pour une production de 16 kg/hab de déchets textiles. De plus, 85 % sont encore jetés avec les ordures ménagères résiduelles.

*Source : <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-45863-Rapport-ae-textiles.pdf>

II. Les jeunes et la consommation des textiles

La surproduction de vêtements (multiplication des collections) **et le marketing en ligne ciblant efficacement les jeunes** (communication ludique, influenceurs, prix cassés...), les incitent à une frénésie d'achats. Cette surproduction s'accompagne d'une baisse de la qualité des vêtements, qui entretient ce cycle de surconsommation et diminue les possibilités de réemploi.

Bien que le sujet soit de plus en plus relayé par les médias nationaux, **les alternatives vertueuses et les bonnes pratiques, sont moins connues** du grand public, et notamment des jeunes. Ceux-ci se retrouvent tiraillés entre leur faible pouvoir d'achat et leur besoin de « validation sociale » qui passe bien souvent par le style vestimentaire, parfois sans trouver d'option satisfaisante.

III. Les constats des collectivités à l'origine de l'action

Cette proposition d'action est issue d'un atelier organisé par l'ASCOMADE le 26 novembre 2024, sur le thème de la consommation responsable, dans le cadre du Réseau « Communication, Prévention & Gestion des Déchets » animé par l'ASCOMADE en partenariat avec l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté ; ainsi que 2 réunions organisées en janvier et février 2025 pour préciser les attentes des collectivités. Ces rencontres ont rassemblé des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté et des adhérents de l'ASCOMADE de la région Grand Est.

Les constats faits par les collectivités à l'origine de l'action reflètent le contexte global décrit ci-dessus, à savoir :

- de nombreux retours des prestataires sur leur difficulté à écouler les vêtements collectés dans les bornes textiles, due notamment à la quantité de vêtements qui ne cesse d'augmenter et la baisse de la qualité de ces vêtements.
- des textiles toujours présents dans les ordures ménagères résiduelles ;
- un nombre d'acteurs locaux (couturiers, cordonniers, réparateurs...) souvent insuffisant, et/ou peu labellisés, ou peu connus du grand public.

Cette situation montre donc la nécessité d'informer et de sensibiliser le public, aussi bien sur les pratiques de tri que sur les modes de consommation responsable des textiles.

B. Objectifs

- **Permettre aux collectivités de se doter d'outils et de méthodes efficaces** pour sensibiliser le public cible aux enjeux de la consommation responsable des textiles : consommer moins et mieux (réparation, customisation et seconde-main) ;
- **Inclure et valoriser des alternatives locales**, associatives et accessibles à

toutes et tous ;

- **Créer une dynamique** autour du sujet sur les territoires concernés, pour impacter sur le long terme.

C. Montage de l'action

I. Public concerné

Les collectivités souhaitent cibler le public des jeunes entre 12 et 20 ans : collégiens et lycéens. En plus des raisons citées dans le contexte de l'action, ce public peu sensibilisé à l'heure actuelle, de manière spécifique, sur le sujet des textiles se situe à un âge où se forment les premières habitudes de consommation.

II. Descriptif

Pour répondre aux objectifs cités ci-dessus, nous proposons de :

- **Créer un pack d'interventions** scolaires « prêt à l'emploi », permettant aux collectivités de solliciter les collèges et lycées de leur territoire et de leur proposer des animations de sensibilisation sur la thématique des textiles ;
- **Créer le ou les outils nécessaires** à la réalisation de ces interventions ;
- **Suivre le déploiement** de ces interventions sur les territoires de 2 collectivités volontaires, et en tirer un document conseil pour la mise en œuvre de cette action de sensibilisation.

Les étapes suivantes permettront de mener à bien cette action :

1. **Conception du pack d'interventions**

a. Constitution d'un groupe de travail

Pour concevoir ce pack d'interventions, l'ASCOMADE constituera un groupe de travail, afin de rassembler les compétences nécessaires et de croiser les regards.

Ce groupe de travail sera constitué de personnes issues :

- Des collectivités partenaires de l'action
- De l'ASCOMADE (Responsable communication, et chargée de mission Prévention & Gestion des Déchets en fonction des étapes de l'action) ;
- Du corps enseignant (Réseau Canopé ou autre)
- De l'éco-organisme Refashion
- De l'ARAR (Association Régionale des Acteurs du Réemploi) Bourgogne-Franche-Comté
- Des partenaires financiers
- D'experts dans la conception d'outils pédagogiques
- De la cible visée (collégiens, lycéens).

b. Élaboration des préconisations

Une fois ce groupe de travail constitué, l'ASCOMADE organisera et animera les réunions et ateliers nécessaires à l'élaboration de ce pack et à la conception de préconisations précises pour l'animation. **Un maximum de 6 réunions seront organisées**, à Besançon et/ou en visioconférence, en fonction des possibilités des participants.

Lors d'une des dernières rencontres, qui aura lieu en présentiel, **les idées du groupe seront présentées à un panel de jeunes représentatif** de la cible visée. Ces jeunes seront invités à donner leurs avis sur les idées présentées, et à formuler à leur tour des préconisations afin de maximiser les chances d'impacter le public visé.

L'ASCOMADE rédigera et transmettra les comptes rendus des différentes réunions et documents nécessaires au bon suivi de chacun.

Les échanges pourront également se poursuivre de façon dématérialisée, par mail et/ou via le Forum en ligne de l'ASCOMADE, dès que celui-ci sera disponible.

À l'issue de ces rencontres, **un document de synthèse sera rédigé par l'ASCOMADE et diffusé à tous** les membres du groupe de travail.

2. Réalisation du ou des outils

a. Réalisation du ou des outils nécessaires

En accord avec les conclusions établies par le groupe de travail, le ou les outils pédagogiques nécessaires aux interventions seront réalisés. En fonction de la nature de cet ou ces outils, ils seront réalisés en interne par l'ASCOMADE et/ou avec l'aide d'un prestataire extérieur.

Dans le cas du recours à un prestataire extérieur, l'ASCOMADE :

- Rédigera le cahier des charges (et le fera valider aux collectivités et partenaires) nécessaire à l'organisation d'une consultation pour le choix du prestataire ;
- Organisera la consultation et le choix du prestataire ;
- Assurera le suivi de réalisation, en faisant l'interface entre le prestataire choisi et les collectivités et partenaires, jusqu'à livraison du ou des outils.

b. Livraison du pack aux collectivités

Une fois ces étapes réalisées, l'ASCOMADE livrera aux collectivités un **pack complet comprenant** :

- **Une feuille de route détaillée et prête à l'emploi** pour la réalisation des différentes interventions préconisées (un maximum de 2 à 4 interventions seront proposées), **incluant la réalisation d'un événement festif clôturant ce cycle d'animations**. Cet événement comprendra : un autodiagnostic individuel proposé aux jeunes, une collecte événementielle de textiles et un atelier participatif avec la collaboration d'acteurs locaux choisis par la collectivité et/ou les établissements accueillant les animations (couturiers, cordonniers, réparateurs, etc.)
- Le ou les outils nécessaires à l'animation de ces interventions, dont un outil à laisser aux jeunes à l'issue des interventions (dans le cas d'outils prints, ce sont les fichiers pour impression qui seront livrés aux collectivités, ces dernières auront la charge de faire imprimer le nombre d'exemplaires dont elles auront besoin)
- Un texte et quelques visuels types permettant de faire la promotion de ces interventions sur leur territoire.

3. Déploiement

Les collectivités seront libres d'organiser et planifier ces interventions sur leur territoire, en choisissant les lieux et dates qui leur conviennent et en sollicitant les établissements concernés, et les acteurs locaux qui pourront y participer et être mis en valeur par le biais de cette action.

Ces interventions pourront s'étaler sur plusieurs années.

4. Suivi & promotion des outils

L'ASCOMADE suivra 2 collectivités volontaires dans le déploiement de cette action de sensibilisation sur leur territoire, en :

- **Participant et assistant à quelques animations**, en fonction des lieux et

dates programmées par ces collectivités ;

- Recueillant les retours de quelques acteurs locaux, enseignants et jeunes ayant participé à l'action (des interviews pourront être réalisées à la suite des animations) ;
- Rédigeant un document conseil de mise en œuvre qui sera diffusé aux collectivités de la Région.

L'ASCOMADE fera également la promotion (via des mailings, sur son site Internet, ses réseaux sociaux et lors des réunions avec les collectivités de la région) de cette action de sensibilisation à toutes les collectivités de la région et de son réseau, et mettra à disposition les outils et la feuille de route à celles qui souhaiteraient déployer l'action sur leur territoire.

III. Durée de l'action - Calendrier prévisionnel de réalisation

L'essentiel de l'action sera réalisé en 2026, avec une livraison prévisionnelle du pack aux collectivités pour la SERD 2026.

Cependant, cette période de livraison pourra être repoussée d'un commun accord avec les collectivités, si la conception des outils choisis le nécessitait.

Les groupes de travail se réuniront sur le 1er semestre 2026.

IV. Livrables

- Bilans techniques et financier
- Annexes techniques, comprenant tous les justificatifs de réalisation des réunions, les outils...
- Justificatifs financiers